

Titre de l'action : Permis tronçonneuse niveau 2

Objectifs visés :

- Entretien sa tronçonneuse, abattre et façonner en sécurité des petits bois (diamètre inf. à 40 cm)

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Evaluation des compétences acquises par le passage du Permis tronçonneuse Niveau 2 (ECC2) : Evaluation écrite par un QCM + Evaluation pratique (Abattage – Façonnage de Petits Bois : diamètre inf. à 40 cm)
- Attestation de formation

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Sessions de 3 jours (21 h). Dates déterminées en fonction des demandes et du remplissage des sessions

La voie de formation : formation continue sans niveau spécifique

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle
- Formation pratique en forêt pour l'abattage
- Evaluation

Les contenus principaux de la formation :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Se protéger (EPI) et protéger les travailleurs autour de soi• Vérifier l'état de la tronçonneuse et réaliser l'entretien (guide, chaîne, filtre à air, bougie, affûtage, ...)• Respecter la réglementation et les exigences environnementales | <ul style="list-style-type: none">• Repérer le chantier d'abattage, préparer la chute de l'arbre par ébranchage• Abattre des arbres de petits et moyens diamètres de manière ergonomique et sûre• Ébrancher de manière ergonomique et sûre• Abattre des arbres encroués de manière ergonomique et sûre (avec treuil) |
|---|---|

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

Le public ciblé :

- Utilisateurs de tronçonneuses à titre professionnel

Les prérequis :

- Être en possession d'Equipements de Protection Individuelle

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : 590 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter :

- Julien LEJEUNE tel 03 25 40 10 02 – cfppa.croigny@educagri.fr

